

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2085

14 août 2015

SOMMAIRE

2 The Audience S.à r.l.	100037	Klara HoldCo S.à r.l.	100056
Anidris S.A.	100034	Luxus Spirit S.à r.l.	100064
Anville Participation S.A.	100034	Pinard S.à r.l.	100035
Ardagh Holdings S.A.	100038	Piste Linster S.à r.l.	100035
AR-PA-AN	100038	PKG Holding S.A.	100040
Batten Sàrl	100034	PO Co-invest IHS SICAR	100041
Belleville Immo S.à r.l.	100079	Presta-Gaz S.A.	100040
Benton Finance Limited	100038	Q8 Veinen Sàrl	100035
Blanc S.A.	100040	Red Arc Global Investments (Luxembourg) SI- CAV	100035
Boortmalt Overseas Group S.A.	100040	Redwood Investments S.A.	100041
Cuprum Holding Limited	100080	Ritania S.A.	100041
Cygni S.à r.l.	100080	Sanctorino S.à r.l.	100035
DB Funds	100037	SDT Securitisation S.A.	100041
DVX Performance S.à r.l.	100042	Serinvest Europe S.A.	100036
Eircom Holdco S.A.	100037	Simplify S.C.A., SICAV-FIS	100034
e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l.	100036	Smart Fund	100036
Euwub S.A., SPF	100054	Superfund Luxembourg S.A.	100036
Excellence Logging Topco S.C.A.	100045	Systemic S.A.	100034
EZ Metrology Europe S.à r.l.	100052	WP2 S.à r.l.	100039
Glanbia Luxembourg S.A.	100039	X Luxco S.à r.l.	100038
HBC Sally Luxembourg Holding Company S.à r.l.	100068	YT Holding S.à r.l.	100039
Kasomar Holding II Aktiengesellschaft	100051	Zenessa S.A.	100039
		ZT General Partner S.à r.l.	100037

Systemic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 28, Beesléckerweg.
R.C.S. Luxembourg B 113.331.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015089912/9.
(150102244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Anidris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 152.238.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015091783/10.
(150103318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Anville Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 59.967.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015091784/10.
(150103024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Batten Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 83.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Batten S.à r.l.
Mandataire*

Référence de publication: 2015091832/11.
(150104009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Simplify S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.489.

Société anonyme fondée le 14 Août 2008 et publication dans le Mémorial C-N° 2384.

Les comptes annuels de 2014 ont été clôturés au 31 Décembre 2014 et approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires le 15 Avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/2015.

Finexis S.A.

Référence de publication: 2015095588/14.
(150105617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Piste Linster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 75, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 50.242.

Les comptes annuels au 29 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18.06.15. Signature.

Référence de publication: 2015095531/10.

(150105757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Sanctorino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 170.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015095579/9.

(150105464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Q8 Veinen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 11, rue de la Frontière.
R.C.S. Luxembourg B 171.710.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015095545/10.

(150105603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Red Arc Global Investments (Luxembourg) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 181.888.

Les statuts coordonnés au 05/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/2015.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2015095549/12.

(150105458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Pinard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 163.596.

Rectificatif concernant le dépôt n° L150074926 du 30/04/2015

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015095529/13.

(150105659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Superfund Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 112.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015095599/10.

(150105767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 138.785.

Les comptes annuels et le rapport du Réviseur d'Entreprise agréée au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015094885/11.

(150106174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Serinvest Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 160.464.

EXTRAIT

En date du 15 avril 2015, la société a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Houbert de son poste d'administrateur et nomination avec effet immédiat même poste d'administrateur de Monsieur Xavier Guyard demeurant professionnellement au 25B Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg. Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015095622/12.

(150106011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Smart Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.967.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2015

L'Assemblée Générale renomme:

- Frank MOISSON, Président;
- Béatrice DURY-GOWAN, Administrateur;
- Arnaud LECOEVRE, Administrateur;
- Jean-Pierre MALLIAR, Administrateur;
- André SINE, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015095636/21.

(150105206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

2 The Audience S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 25, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 185.702.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094867/9.

(150105047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

DB Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 178.481.

Der Jahresabschluss vom 30. September 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095096/10.

(150105801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Eircom Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.462.

Le 8 juin 2015, l'adresse de l'un des administrateurs de la Société a changé comme suit:

Bruno José Philippe Marie Claude, administrateur de classe A, réside désormais au Adeline B, Chemin de la Digue 44, 3963 Crans-Montana, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eircom Holdco S.A.

Sébastien R. Rimlinger

Administrateur de classe B

Référence de publication: 2015095123/14.

(150105631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

ZT General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 64.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.290.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 11 juin 2015 avec effet immédiat:

que AXA Real Estate Investment Managers France S.A., une société anonyme, constituée et régie par le droit français, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 397 991 670, ayant son siège social au Cœur Défense, Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie, France, a transféré 64 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1,000.- euro chacune, à Unibail-Rodamco Investments B.V., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit des Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 57269017, ayant son siège social au Schipol Boulevard 371, Toren H, 1118BJ Schipol, The Netherlands, Pays-Bas.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- Unibail-Rodamco Investments B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZT General Partner S.à r.l.

Référence de publication: 2015094865/21.

(150105005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Ardagh Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 188.227.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094066/10.

(150104806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

X Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.726.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015092739/10.

(150103492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

AR-PA-AN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.
R.C.S. Luxembourg B 101.548.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3737 Rumelange, le 15 mai 2015.

Monsieur André Bousser
Gérant

Référence de publication: 2015094088/12.

(150104195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Benton Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège de direction effectif: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 196.607.

EXTRAIT

En date du 15 mai 2015, l'ensemble des 20.001 (vingt mille une) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune ont été transférées par Aon Corporation, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 200, East Randolph Street, 3rd Floor, 60601 Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique au profit de Aon Global Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au 8, Devonshire Square, EC2M 4PL Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro 09221465.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- Aon Global Holdings Limited: 20.001 (vingt mille une) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015094134/22.

(150104131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

WP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.
R.C.S. Luxembourg B 152.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015092737/9.
(150103115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

YT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 186.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juin 2015.
Référence de publication: 2015092742/10.
(150103625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Glanbia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 60.733.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 mai 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet au 28 avril 2015 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet au 28 avril 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015100474/16.

(15011107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Zenessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 99.655.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

ZENESSA S.A.

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Michel DI BENEDETTO / Sophie CHAMPENOIS

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2015092744/19.

(150104091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

PKG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 174.263.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015092469/9.
(150103420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Presta-Gaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemins de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 9.648.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015092475/9.
(150102902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Blanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 76.364.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 juin 2015 que:

- Monsieur Cristian CORDELLA a démissionné de sa fonction d'administrateur de type B.
- La société SER.COM S.à.r.l., B 117942, ayant son siège social au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, a été nommée commissaire en remplacement de Certifica Luxembourg S.à.r.l., démissionnaire, avec effet rétroactif au 11 mai 2015.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

- Monsieur Riccardo MORALDI, actuel administrateur, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 19 juin 2015.
Référence de publication: 2015096547/17.
(150107131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Boortmalt Overseas Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 60.004.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 26 septembre 2014

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Paul, Jan, Yvon, VAN DAMME, demeurant au 228 b5, Koninklijke Baan (kok), B-8670 Oostuinkerke;
- Monsieur Philippe CHAUDRU de RAYNAL, demeurant au 3, rue Proudhon, F-18000 Bourges;
- Monsieur Yvan SCHAEPMAN, demeurant professionnellement au 2, Haven 350, B-2030 Antwerpen;

L'assemblée décide de nommer AUDITEURS ASSOCIES, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B93937, aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de FIDUO dont le mandat est échu.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015096550/19.

(150107588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Redwood Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015092499/10.

(150102919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

PO Co-invest IHS SICAR, Société en commandite par actions qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable - Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 177.074.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015092473/10.

(150104048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Ritania S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 108.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RITANIA S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2015092506/11.

(150104122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

SDT Securitisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.578.

Lors de l'assemblée générale du 29 mai 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Ratification de la décision prise par le Conseil d'administration en date du 1^{er} juillet 2014 de coopter Monsieur Giovanni PATRI au Conseil d'Administration en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Davide MURARI. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2016.

- Ratification de la décision prise par le Conseil d'administration en date du 14 novembre 2014 de coopter Madame Marine SCHRUB au Conseil d'Administration en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Mirko LA-ROCCA. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2016.

- Acceptation de la démission des administrateurs suivants, Madame Marine SCHRUB et Monsieur Giovanni PATRI. En leur remplacement, l'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur:

* Monsieur Salvatore ALECCI, né le 13 octobre 1959 à Namur et résidant professionnellement au 30, Boulevard Royale, L2449 Luxembourg;

* Monsieur Roberto CARBONETTI, né le 03 août 1958 à Rome et résidant professionnellement au 30, Boulevard Royale, L2449 Luxembourg;

Le mandat des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

- Résiliation du mandat du réviseur d'entreprises actuel ALTER AUDIT S.à r.l.
Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015092566/23.

(150103091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

DVX Performance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 197.700.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le huit juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Geert DECOURT, indépendant, demeurant à B-1850 Grimbergen, De Merodestraat, 64.
- 2.- Monsieur Davy VEREEKEN, indépendant, demeurant à B-1840 Londerzeel, Nijverheidsstraat, 18/3.
- 3.- Monsieur Roger DECOURT, pensionné, demeurant à B-1850 Grimbergen, Madeliefjesstraat, 20.
- 4.- Monsieur Jean VEREEKEN, sans profession, demeurant à B-9280 Lebbeke, Fortstraat, 42.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Sara CRAVEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées en date du 27 mai 2015,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- le conseil et l'analyse en informatique, la programmation, l'installation de software et hardware, l'entretien d'installations informatiques;
- le développement et updates de programmes informatiques;
- l'achat et la vente de hardware;
- l'organisation d'évènements et de foires;
- la prospection de clients et la consultance;
- l'administration d'entreprises.

La société peut agir en tant qu'intermédiaire sur base de commissions.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, licences ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société a également pour objet l'acquisition d'un ou de plusieurs immeubles au Luxembourg et à l'étranger pour son propre compte ainsi que la mise en valeur de ces immeubles.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «DVX PERFORMANCE S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Troisvierges.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Geert DECOURT, indépendant, demeurant à B-1850 Grimbergen, De Merodestraat, 64, vingt-quatre parts sociales	24
2.- Monsieur Davy VEREEKEN, indépendant, demeurant à B-1840 Londerzeel, Nijverheidsstraat, 18/3, vingt-quatre parts sociales	24
3.- Monsieur Roger DECOURT, pensionné, demeurant à B-1850 Grimbergen, Madeliefjesstraat, 20, vingt-six parts sociales	26
4.- Monsieur Jean VEREEKEN, sans profession, demeurant à B-9280 Lebbeke, Fortstraat, 42, vingt-six parts sociales	26
TOTAL: CENT parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le/les gérant(s);

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le/les gérant(s) dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le/les gérant(s) a/ont le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du/des gérant(s).

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Geert DECOURT, indépendant, né à Vilvoorde (Belgique), le 12 août 1981, demeurant à B-1850 Grimbergen, De Merodestraat, 64.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Davy VEREEKEN, indépendant, né à Bruxelles (Belgique), le 1^{er} juillet 1979, demeurant à B-1840 Londerzeel, Nijverheidsstraat, 18/3.

3.- La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;

- par la signature individuelle du gérant administratif jusqu'à concurrence du montant de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500.-); au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique sera obligatoire.

4.- Le siège social de la société est établi à L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants, représentés comme dit ci-avant, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 juin 2015. Relation: GAC/2015/4913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015094243/175.

(150104684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Excellence Logging Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 196.241.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of June before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach,

there appeared:

Peggy Simon, notary's clerk, having her professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

by virtue of the authority conferred upon her by resolutions adopted by the board of directors (conseil de gérance) (the Board) of EXCELLENCE LOGGING TOPCO S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196241 (the Company), on or about 9 June 2015, an extract of such resolutions, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalized.

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, on 30 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) on 4 June 2015 number 1410, page 67640 and following. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on May 19, 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, published in the Memorial on 5 June 2015 under number 1422 page 68210 and following and under number 1423 page 68258 and following.

The said appearing person, acting in her aforesaid capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

(i) That pursuant to article 5.1 of the Articles, the issued share capital of the Company is set at fifty thousand three hundred seventy eight United States Dollars and four cents (USD 50 378.04) represented by:

- one million six hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-six (1,679,236) A1 ordinary shares (the A1 Ordinary Shares), one million six hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-four (1,679,234) A2 ordinary shares (the A2 Ordinary Shares), one million six hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-four (1,679,234) A3 ordinary shares (the A3 Ordinary Shares and together with the A1 Ordinary Shares, the A2 Ordinary Shares, the A Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) B1 ordinary shares (the B1 Ordinary Shares), zero (0) B2 ordinary shares (the B2 Ordinary Shares), zero (0) B3 ordinary shares (the B3 Ordinary Shares and together with the B1 Ordinary Shares, the B2 Ordinary Shares, the B Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) C1 ordinary shares 1 (the C1 Ordinary Shares 1), zero (0) C1 ordinary shares 2 (the C1 Ordinary Shares 2), zero (0) C1 ordinary shares 3 (the C1 Ordinary Shares 3 and together with the C1 Ordinary Shares 1, the C1 Ordinary Shares 2, the C1 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) C2 ordinary shares 1 (the C2 Ordinary Shares 1), zero (0) C2 ordinary shares 2 (the C2 Ordinary Shares 2), zero (0) C2 ordinary shares 3 (the C2 Ordinary Shares 3 and together with the C2 Ordinary Shares 1, the C2 Ordinary Shares 2, the C2 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) V1 voting preference shares (the V1 Voting Preference Shares), zero (0) V2 voting preference shares (the V2 Voting Preference Shares and together with the V1 Voting Preference Shares, the Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,

- zero (0) NV1 non-voting preference shares (the NV1 Non-Voting Preference Shares), zero (0) NV2 non-voting preference shares (the NV2 Non-Voting Non-Voting Preference Shares and together with the NV1 Non-Voting Preference Shares, the Non-Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, and

- one hundred (100) unlimited shares (the Unlimited Shares) with a nominal value of one United States cent (USD 0.01).

(ii) That pursuant to article 5.4 of the Articles, the Board is authorized to increase the share capital of the Company up to five million United States Dollars (USD 5,000,000) by the issue of new shares within the limits of the authorized capital, allocated in each class of Shares pro rata the number of Shares per class at incorporation of the Company, and in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement (as defined in the Articles) (the Authorized Share Capital), to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by waiving or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued, in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement.

(iii) That the Board, by resolutions adopted on or around the date hereof (the Board Resolutions) and in accordance with the authority conferred upon it pursuant to article 5.4 of the Articles, approved the issuance, within the authorised share capital, of:

- one hundred twenty-six thousand five hundred forty-four (126,544) A1 Ordinary Shares;
- one hundred twenty-six thousand five hundred forty-four (126,544) A2 Ordinary Shares;
- one hundred twenty-six thousand five hundred forty-two (126,542) A3 Ordinary Shares;
- two million two hundred seventy-three thousand two hundred seven (2,273,207) V1 Voting Preference Shares;
- two million two hundred seventy-three thousand two hundred six (2,273,206) V2 Voting Preference Shares;

all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, subscribed as follows:

Shareholder	Class of subscribed and paid up shares	Contribution in cash	Amount allocated to the share capital account of the Company	Amount allocated to the share premium account of the Company
Blue Water Energy Fund I, L.P.	23,437 A1 Ordinary Shares	USD 912,334	USD 9,123.34	USD 903,210.66
	23,437 A2 Ordinary Shares			
	23,436 A3 Ordinary Shares			
	421,012 V1 Voting Preference Shares			
	421,012 V2 Voting Preference Shares			
Blue Water Energy Fund I-A, L.P.	71,471 A1 Ordinary Shares	USD 2,782,199	USD 27,821.99	USD 2,754,377.01
	71,471 A2 Ordinary Shares			
	71,471 A3 Ordinary Shares			
	1,283,893 V1 Voting Preference Shares			
	1,283,893 V2 Voting Preference Shares			
Excellence Logging Co-Invest, L.P.	31,636 A1 Ordinary Shares	USD 1,231,510	USD 12,315.10	USD 1,219,194.90
	31,636 A2 Ordinary Shares			
	31,635 A3 Ordinary Shares			
	568,302 V1 Voting Preference Shares			
	568,301 V2 Voting Preference Shares			

against payment of four million nine hundred and twenty-six thousand and forty-three United States Dollars (USD 4,926,043). This issuance is resulting in the increase of the share capital of the Company by an amount of forty-nine thousand two hundred and sixty United States Dollars and forty-three cents (USD 49,260.43) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of (USD 50 378.04) to the amount of ninety-nine thousand six hundred and thirty-eight United States Dollars and forty-seven cents (USD 99,638.47) represented by:

a. one million eight hundred and five thousand seven hundred and eighty (1,805,780) A1 Ordinary Shares all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;

b. one million eight hundred and five thousand seven hundred and seventy-eight (1,805,778) A2 Ordinary Shares all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;

c. one million eight hundred and five thousand seven hundred and seventy-six (1,805,776) A3 Ordinary Shares all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;

d. zero (0) B1 Ordinary Shares all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;

e. zero (0) B2 Ordinary Shares all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;

- f. zero (0) B3 Ordinary Shares all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;
- g. zero (0) C1 Ordinary Shares 1 all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;
- h. zero (0) C1 Ordinary Shares 2 all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;
- i. zero (0) C1 Ordinary Shares 3 all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;
- j. zero (0) C2 Ordinary Shares 1 all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;
- k. zero (0) C2 Ordinary Shares 2 all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;
- l. zero (0) C2 Ordinary Shares 3 all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;
- m. two million two hundred and seventy-three thousand two hundred and seven (2,273,207) V1 Voting Preference Shares all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;
- n. two million two hundred and seventy-three thousand two hundred and six (2,273,206) V2 Voting Preference Shares all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;
- o. zero (0) NV1 Non-Voting Preference Shares all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each;
- p. zero (0) NV2 Non-Voting Preference Shares all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each; and
- q. one hundred (100) unlimited shares (the Unlimited Shares) with a nominal value of one United States cent (USD 0.01).

(iv) That the Board Resolutions record the decision of the Board, taken in accordance with article 5.4 of the Articles, to withdraw the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company and issue all the new shares to the shareholders of the Company, as above described.

(v) That the new shares have been paid up to the Company by way of a contribution in cash for a total amount of four million nine hundred and twenty-six thousand and forty-three United States Dollars (USD 4,926,043) (the Contribution), representing one hundred percent (100%) of the amount of the shares the shareholders of the Company subscribes to.

(vi) That the Contribution shall be allocated as follows: (i) an amount of forty-nine thousand two hundred and sixty United States Dollars and forty-three cents (USD 49,260.43) is to be allocated to the share capital of the Company and (ii) an amount of four million eight hundred and seventy-six thousand seven hundred and eighty-two United States Dollars and fifty-seven cents (USD 4,876,782.57) is to be allocated to the share premium account of the Company.

(vii) That the amount of four million nine hundred and twenty-six thousand and forty-three United States Dollars (USD 4,926,043) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary.

(viii) That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, Article 5.1 of the Articles is therefore amended and shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is fixed at ninety-nine thousand six hundred and thirty-eight United States Dollars and forty-seven cents (USD 99,638.47) represented by:

- one million eight hundred and five thousand seven hundred and eighty (1,805,780) A1 ordinary shares (the A1 Ordinary Shares), one million eight hundred and five thousand seven hundred and seventy-eight (1,805,778) A2 ordinary shares (the A2 Ordinary Shares), one million eight hundred and five thousand seven hundred and seventy-six (1,805,776) A3 ordinary shares (the A3 Ordinary Shares and together with the A1 Ordinary Shares, the A2 Ordinary Shares, the A Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,
- zero (0) B1 ordinary shares (the B1 Ordinary Shares), zero (0) B2 ordinary shares (the B2 Ordinary Shares), zero (0) B3 ordinary shares (the B3 Ordinary Shares and together with the B1 Ordinary Shares, the B2 Ordinary Shares, the B Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,
- zero (0) C1 ordinary shares 1 (the C1 Ordinary Shares 1), zero (0) C1 ordinary shares 2 (the C1 Ordinary Shares 2), zero (0) C1 ordinary shares 3 (the C1 Ordinary Shares 3 and together with the C1 Ordinary Shares 1, the C1 Ordinary Shares 2, the C1 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,
- zero (0) C2 ordinary shares 1 (the C2 Ordinary Shares 1), zero (0) C2 ordinary shares 2 (the C2 Ordinary Shares 2), zero (0) C2 ordinary shares 3 (the C2 Ordinary Shares 3 and together with the C2 Ordinary Shares 1, the C2 Ordinary Shares 2, the C2 Ordinary Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,
- two million two hundred and seventy-three thousand two hundred and seven (2,273,207) V1 voting preference shares (the V1 Voting Preference Shares), two million two hundred and seventy-three thousand two hundred and six (2,273,206) V2 voting preference shares (the V2 Voting Preference Shares and together with the V1 Voting Preference Shares, the Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each,
- zero (0) NV1 non-voting preference shares (the NV1 Non-Voting Preference Shares), zero (0) NV2 non-voting preference shares (the NV2 Non-Voting Non-Voting Preference Shares and together with the NV1 Non-Voting Preference Shares, the Non-Voting Preference Shares) all in registered form, with a nominal value of one United States cent (USD 0.01) each, and
- one hundred (100) unlimited shares (the Unlimited Shares) with a nominal value of one United States cent (USD 0.01).

The A Ordinary Shares, the B Ordinary Shares, the C1 Ordinary Shares and the C2 Ordinary Shares are collectively referred to as the Ordinary Shares.

The Voting Shares Preference Shares and the Non-Voting Preference Shares are collectively referred to as the Preference Shares.

The Ordinary Shares, the Preference Shares and the Unlimited Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.”

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour de juin,
par devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

a comparu:

Peggy Simon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

en vertu de l'autorisation qui lui a été accordée par résolutions adoptées par le conseil de gérance (le Conseil) de EXCELLENCE LOGGING TOPCO S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196241 (la Société) en date du 9 juin 2015, ou à une date approximative, un extrait desdites résolutions, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg le 30 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1410, pages 67640 et suivantes le 4 juin 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 19 mai 2015 suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, publié au Mémorial numéro (i) 1422 et (ii) 1423, respectivement aux pages (a) 68210 et suivantes et (b) 68258 et suivantes le 5 juin 2015.

La partie comparante, agissant en la qualité précitée, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

(i) Que selon l'article 5.1 des Statuts, le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille trois cent soixante-dix-huit Dollars Américains et quatre centimes de Dollar Américain (50.378,04 USD) représenté par:

- un million six cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-six (1.679.236) actions ordinaires A1 (les Actions Ordinaires A1), un million six cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-quatre (1.679.234) actions ordinaires A2 (les Actions Ordinaires A2), un million six cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-quatre (1.679.234) actions ordinaires A3 (les Actions Ordinaires A3 et avec les Actions Ordinaires A1 et les Actions Ordinaires A2, les Actions Ordinaires A), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD),

- zéro (0) action ordinaire B1 (les Actions Ordinaires B1), zéro (0) action ordinaire B2 (les Actions Ordinaires B2), zéro (0) action ordinaire B3 (les Actions Ordinaires B3 et avec les Actions Ordinaires B1 et les Actions Ordinaires B2, les Actions Ordinaires B) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar des Américain (0,01 USD),

- zéro (0) action ordinaire C11 (les Actions Ordinaires C11), zéro (0) action ordinaire C12 (les Actions Ordinaires C12), zéro (0) action ordinaire C13 (les Actions Ordinaires C13 et avec les Actions Ordinaires C11 et les Actions Ordinaires C12, les Actions Ordinaires C1), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD),

- zéro (0) action ordinaire C21 (les Actions Ordinaires C21), zéro (0) action ordinaire C22 (les Actions Ordinaires C22), zéro (0) action ordinaire C23 (les Actions Ordinaires C23 et avec les Actions Ordinaires C21 et les Actions Ordinaires C22, les Actions Ordinaires C2), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD),

- zéro (0) action de préférence avec droit de vote V1 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1), zéro (0) action de préférence avec droit de vote V2 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2 et avec les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1, les Actions de Préférence Avec Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD),

- zéro (0) action de préférence sans droit de vote NV1 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1), zéro (0) action de préférence sans droit de vote NV2 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV2 et avec les Actions de

Préférence Sans Droit de Vote NV1, les Actions de Préférence Sans Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD), et

- cent (100) actions de commandité (les Actions de Commandité) d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD).

(ii) Que conformément à l'article 5.4 des Statuts, le Conseil est autorisé à augmenter le capital social de la Société à hauteur de cinq millions de Dollars Américains (USD 5.000.000) par voie d'émission de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé, attribuées à chaque classe d'Actions au prorata du nombre d'Actions par classe à la constitution de la Société, et conformément aux conditions prévues par le Pacte d'Actionnaires (tel qu'il est défini dans les Statuts) (le Capital Autorisé), aux personnes et selon les conditions qu'il jugera convenables, et précisément de procéder à une telle émission, en supprimant ou limitant les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants au titre des nouvelles actions à souscrire conformément aux conditions prévues par le Pacte d'Actionnaires.

(iii) Que le Conseil, par résolutions adoptées au jour, ou à une date approximative, de la date des présentes (les Résolutions du Conseil) et conformément au pouvoir qui lui a été attribué en vertu de l'article 5.4 des Statuts, a approuvé l'émission, dans le cadre du capital social autorisé, de:

- cent vingt-six mille cinq cent quarante-quatre (126.544) Actions Ordinaires A1;
 - cent vingt-six mille cinq cent quarante-quatre (126.544) Actions Ordinaires A2;
 - cent vingt-six mille cinq cent quarante-deux (126.542) Actions Ordinaires A3;
 - deux millions deux cent soixante-treize mille deux cent sept (2.273.207) Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1;
 - deux millions deux cent soixante-treize mille deux cent six (2.273.206) Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2;
- toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune, souscrite de la manière suivante:

Actionnaire	Classe d'actions souscrites et libérées	Apport en numéraire	Montant alloué au compte de capital social de la Société	Montant alloué au compte de prime d'émission de la Société
Blue Water Energy Fund I, L.P.	23.437 Actions Ordinaires A1	USD 912.334	USD 9.123,34	USD 903.210,66
	23.437 Actions Ordinaires A2			
	23.436 Actions Ordinaires A3			
	421.012 Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1			
	421.012 Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2			
Blue Water Energy Fund I-A, L.P.	71.471 Actions Ordinaires A1	USD 2.782.199	USD 27.821,99	USD 2.754.377,01
	71.471 Actions Ordinaires A2			
	71.471 Actions Ordinaires A3			
	1.283.893 Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1			
	1.283.893 Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2			
Excellence Logging Co-Invest, L.P.	31.636 Actions Ordinaires A1	USD 1.231.510	USD 12.315,10	USD 1.219.194,90
	31.636 Actions Ordinaires A2			
	31.635 Actions Ordinaires A3			
	568.302 Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1			
	568.301 Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2			

en contrepartie du paiement d'un montant de quatre millions neuf cent vingt-six mille quarante-trois Dollars Américains (4.926.043 USD). Cette émission conduit à une augmentation de capital de la Société pour un montant de quarante-neuf mille deux cent soixante Dollars Américains et quarante-trois centimes (49.260,43 USD) de sorte que le capital social soit porté de son montant actuel de cinquante mille trois cent soixante-dix-huit Dollars Américains et quatre centimes (50.378,04 USD) à celui de quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-huit Dollars Américains et quarante-sept centimes (99.638,47 USD), représenté par:

- a. un million huit cent cinq mille sept cent quatre-vingt (1.805.780) Actions Ordinaires A1, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;
- b. un million huit cent cinq mille sept cent soixante-dix-huit (1.805.778) Actions Ordinaires A2, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;
- c. un million huit cent cinq mille sept cent soixante-seize (1.805.776) Actions Ordinaires A3, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;

d. zéro (0) Actions Ordinaires B1, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;

e. zéro (0) Actions Ordinaires B2, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;

f. zéro (0) Actions Ordinaires B3, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;

g. zéro (0) Actions Ordinaires C11, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;

h. zéro (0) Actions Ordinaires C12, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;

i. zéro (0) Actions Ordinaires C13, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;

j. zéro (0) Actions Ordinaires C21, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;

k. zéro (0) Actions Ordinaires C22, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;

l. zéro (0) Actions Ordinaires C23, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;

m. deux millions deux cent soixante-treize mille deux cent sept (2.273.207) Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;

n. deux millions deux cent soixante-treize mille deux cent six (2.273.206) Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;

o. zéro (0) Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;

p. zéro (0) Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV2, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune;

q. cent (100) actions de commandité d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD).

(iv) Que les Résolutions du Conseil enregistrent la décision du Conseil, prise conformément à l'Article 5.4 des Statuts, de retirer les droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants de la Société et d'émettre toutes les nouvelles actions aux actionnaires de la Société ainsi que cela est décrit ci-avant.

(v) Que les nouvelles actions ont été libérées à la Société par un apport en numéraire d'un montant total de quatre millions neuf cent vingt-six mille quarante-trois Dollars Américains (4.926.043 USD) (l'Apport), représentant cent pour cent (100%) du montant des actions auxquelles les actionnaires de la Société ont souscrit.

(vi) Que l'Apport sera affecté de la manière suivante: (i) un montant de quarante-neuf mille deux cent soixante Dollars Américains et quarante-trois centimes (49.260,43 USD) est affecté au capital social de la Société et (ii) un montant de quatre millions huit cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-deux Dollars Américains et cinquante-sept centimes (4.876.782,57 USD) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

(vii) Que le montant de quatre millions neuf cent vingt-six mille quarante-trois Dollars Américains (4.926.043 USD) a été mis à la libre disposition de la Société, comme il l'a été prouvé au notaire instrumentant.

(viii) Qu'en conséquence de l'augmentation de capital social émis décrite ci-dessus, l'Article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-huit Dollars Américains et quarante-sept centimes (99.638,47 USD) représenté par:

- un million huit cent cinq mille sept cent quatre-vingt (1.805.780) actions ordinaires A1 (les Actions Ordinaires A1), un million huit cent cinq mille sept cent soixante-dix-huit (1.805.778) actions ordinaires A2 (les Actions Ordinaires A2), un million huit cent cinq mille sept cent soixante-seize (1.805.776) actions ordinaires A3 (les Actions Ordinaires A3 et avec les Actions Ordinaires A1 et les Actions Ordinaires A2, les Actions Ordinaires A), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD),

- zéro (0) action ordinaire B1 (les Actions Ordinaires B1), zéro (0) action ordinaire B2 (les Actions Ordinaires B2), zéro (0) action ordinaire B3 (les Actions Ordinaires B3 et avec les Actions Ordinaires B1 et les Actions Ordinaires B2, les Actions Ordinaires B) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar des Américain (0,01 USD),

- zéro (0) action ordinaire C11 (les Actions Ordinaires C11), zéro (0) action ordinaire C12 (les Actions Ordinaires C12), zéro (0) action ordinaire C13 (les Actions Ordinaires C13 et avec les Actions Ordinaires C11 et les Actions Ordinaires C12, les Actions Ordinaires C1), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD),

- zéro (0) action ordinaire C21 (les Actions Ordinaires C21), zéro (0) action ordinaire C22 (les Actions Ordinaires C22), zéro (0) action ordinaire C23 (les Actions Ordinaires C23 et avec les Actions Ordinaires C21 et les Actions Ordinaires C22, les Actions Ordinaires C2), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD),

- deux millions deux cent soixante-treize mille deux cent sept (2.273.207) actions de préférence avec droit de vote V1 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1), deux millions deux cent soixante-treize mille deux cent six (2.273.206) actions de préférence avec droit de vote V2 (les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V2 et avec les Actions de Préférence Avec Droit de Vote V1, les Actions de Préférence Avec Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD),

- zéro (0) actions de préférence sans droit de vote NV1 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1), zéro (0) actions de préférence sans droit de vote NV2 (les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV2 et avec les Actions de Préférence Sans Droit de Vote NV1, les Actions de Préférence Sans Droit de Vote) toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale chacune d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD), et

- cent (100) actions de commandité (les Actions de Commandité) d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD).

Les Actions Ordinaires A, les Actions Ordinaires B, les Actions Ordinaires C1 et les Actions Ordinaires C2 sont désignées collectivement les Actions Ordinaires.

Les Actions de Préférence Avec Droit de Vote et les Actions de Préférence Sans Droit de Vote sont désignées collectivement les Actions de Préférence.

Les Actions Ordinaires, les Actions de Préférence et les Actions de Commandité sont désignées collectivement les Actions et individuellement une Action.»

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte rédigé en anglais et celui rédigé en français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 juin 2015. Relation: GAC/2015/4965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094260/365.

(150104529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Kasomar Holding II Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 37.881.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 11 juin 2015, tenue au siège de la société

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg, Christophe MOUTON né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique) et Manuel BORDIGNON, né le 04/06/1969 à Esch-sur-Alzette, tous trois résidant professionnellement au 6365 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la société ACCOUNTIS Sàrl, anciennement Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie Sàrl, immatriculée au RCS sous le numéro B 60219, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L2146 Luxembourg, est également reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

KASOMAR HOLDING II AKTIENGESELLSCHAFT S.A.

Référence de publication: 2015089682/18.

(150102852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

EZ Metrology Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 197.702.

—
STATUTS

L'AN DEUX MIL QUINZE.

LE NEUF JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Carine Hélène WOLDANSKI, directeur marketing, née le 5 août 1975 à Otwock (Pologne), demeurant au 5039 Durnham Drive, 48327-3110 Waford Michigan (Etats-Unis),

2. Monsieur Tom VAN ESCH, ingénieur, né le 1^{er} juin 1973 à Mechelen (Belgique), demeurant au 5039 Durnham Drive, 48327-3110 Waford Michigan (Etats-Unis),

tous les deux ici représentés par Monsieur Simon THEIS, demeurant professionnellement à Clémency, en vertu de deux procurations datées du 9 juin 2015.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «EZ Metrology Europe S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la mise en place, le déploiement, l'exploitation, le développement et la maintenance d'appareils de mesure permettant de contrôler la conformité à des exigences et à des standards spécifiques aux secteurs industriels et plus particulièrement au secteur automobile.

Elle pourra commercialiser des appareils de mesure ainsi que les systèmes de traitements des données ou logiciels y relatifs.

Elle pourra former les utilisateurs des produits susmentionnés et commercialisés par elle.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements et garanties.

La société peut acquérir, octroyer et exploiter toute licence, brevet, marque et information technique.

La société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises, sociétés ou affaires ayant un objet identique ou similaire ou en relation avec l'objet de la société ou utile à sa réalisation ou sa croissance.

La société peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui sont de nature à en faciliter sa réalisation ou sa croissance.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances, à l'exception des matières dont une autorisation d'établissement sera requise. Dans ces matières, la société sera engagée obligatoirement par la signature du gérant ayant cette autorisation.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Madame Carine Hélène WOLDANSKI, prénommée	250	EUR 6.250
2. Monsieur Tom VAN ESCH, prénommé	250	EUR 6.250
TOTAUX	500	EUR 12.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé à la fonction de gérant unique:

Monsieur Johan AERTS, ingénieur, né le 20 juillet 1972 à Etterbeek (Belgique), demeurant au 37, Rue des Anges, B-1320 Beauvechain,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Le mandat du gérant unique est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande et disposer d'une autorisation d'établissement en bonne et due forme pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par noms, prénoms, état et demeure, le mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. THEIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18004. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé) C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015094293/122.

(150104704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Euwub S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 96.130.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den neunten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EUWUB S.A., SPF, mit Sitz in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 96.130 (NIN 2010 2242 778),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Juli 2002, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1329 vom 13. September 2002, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 1. August 2002, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1438 vom 4. Oktober 2002,

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. Januar 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés Nummer 208 vom 26. Februar 2003,

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. Oktober 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1119 vom 28. Oktober 2003,

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1179 vom 10. November 2005;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2167 vom 21. November 2006;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 5. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 450 vom 21. Februar 2008;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. November 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2912 vom 5. Dezember 2008;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 677 vom 8. April 2011.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf drei Millionen sechs hundert tausend Euro (€ 3.600.000.-) und ist eingeteilt in drei tausend sechs hundert (3.600) voll eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Hans Hubert BROCK, Kaufmann, wohnhaft in L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee.

Er beruft sich selbst zum Stimmzähler und ernennt zur Schriftführerin Frau Anna Elisabeth KESSEL, Kauffrau, wohnhaft zu D-53919 Weilerswist, Steinfelderstrasse 10.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- a) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von ACHT HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 800.000.-) um es von seinem derzeitigen Betrag von DREI MILLIONEN SECHS HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 3.600.000.-) auf den Betrag von VIER MILLIONEN VIER HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 4.400.000.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von acht hundert (800) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je EIN TAUSEND EURO (EUR 1.000.-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

b) Zeichnung und Einzahlung der acht hundert (800) neu geschaffenen Aktien durch den bestehenden alleinigen Aktionär mittels Bareinzahlung.

3.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt VIER MILLIONEN VIER HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 4.400.000.-), eingeteilt in vier tausend vier hundert (4.400) Aktien mit einem Nennwert von je EIN TAUSEND EURO (EUR 1.000.-)."

4.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigelegt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die drei tausend sechs hundert (3.600) Aktien mit einem Nominalwert von je ein tausend Euro (EUR 1.000.-), welche das gesamte Kapital von drei Millionen sechs hundert tausend Euro (EUR 3.600.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

a) Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von ACHT HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 800.000.-) um es von seinem derzeitigen Betrag von DREI MILLIONEN SECHS HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 3.600.000.-) auf den Betrag von VIER MILLIONEN VIER HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 4.400.000.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von acht hundert (800) Zweites Blatt neuen Aktien mit einem Nominalwert von je EIN TAUSEND EURO (EUR 1.000.-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

b)

Zeichnung - Einzahlung

Die acht hundert (800) neu geschaffenen Aktien werden integral durch den bestehenden alleinigen Aktionär gezeichnet.

Die acht hundert (800) neu geschaffenen Aktien wurden voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ACHT HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 800.000.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhung den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt VIER MILLIONEN VIER HUNDERT TAUSEND EURO (EUR 4.400.000.-), eingeteilt in vier tausend vier hundert (4.400) Aktien mit einem Nennwert von je EIN TAUSEND EURO (EUR 1.000.-)."

Dritter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. H. BROCK, A. E. KESSEL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 juin 2015. Relation: GAC/2015/4920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 17. Juni 2015.

Référence de publication: 2015094292/103.

(150104533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Klara HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainthe Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 197.706.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of June.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. 3i PE 2013 - 16A LP, an English limited partnership existing under the laws of England and Wales, which is managed by 3i Investments plc and has its principal place of business at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, registered under the number LP 015627;

2. 3i PE 2013 - 16B LP, an English limited partnership existing under the laws of England and Wales, which is managed by 3i Investments plc and has its principal place of business at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, registered under the number LP 015628; and

3. 3i PE 2013 - 16C LP, an English limited partnership existing under the laws of England and Wales, which is managed by 3i Investments plc and has its principal place of business at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom, registered under the number LP 015629.

The appearing parties referred to in items 1. to and including 3. above shall be referred to as the Subscribers.

The Subscribers are hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Maître Pol Theisen, avocat, residing professionally in Luxembourg-City.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Subscribers and the undersigned notary, shall remain attached to, and shall be filed together with, this notarial deed with the registration authorities.

The Subscribers, represented as stated above, have requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Section I - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Klara HoldCo S.à r.l.";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them; and

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them.

Section II - Articles of association

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Klara HoldCo S.à r.l."

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions.

The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting.

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 18,000.- (eighteen thousand Euros), represented by 1,800,000 (one million eight hundred thousand) ordinary Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each.

Art. 6. Amendments to the Share capital. The Share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the Shareholder meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a sole Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more Managers. In case of plurality of Managers, they will constitute a Board. The Manager(s) need(s) not to be Shareholder(s). The Manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting in accordance with article 16 of these Articles.

The General Meeting may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the Manager(s).

The General Meeting shall decide on the remuneration and terms and conditions of the appointment of each of the Managers.

In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the General Meeting fall within the power of the Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the sole signature of any member of the Board.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each board meeting of the Company, by vote of the majority of the Managers present or represented at the board meeting. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed.

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with the above paragraph.

The Manager, or in case of plurality of Managers, any Manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Manager, or in case of plurality of Managers, the delegating Manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

Written notice of any meeting of the Board will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any two Managers jointly. This notice may be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A Manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager as his proxy. A Manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a Manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the Managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the Manager(s). The Manager or the Managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Art. 15. General meetings of the Shareholders. An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholder(s) can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which it/he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its/his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the Share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's Share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the following year.

Art. 18. Financial statements. Each financial year, the Company's accounts are established and the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal Share capital. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board may decide to pay interim dividends.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Subscribers hereby declare that they subscribe in cash to the 1,800,000 (one million eight hundred thousand) ordinary Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each, representing the total share capital of the Company, and having a subscription price of EUR 0.01 (one Euro Cent) per share, as follows:

- 3i PE 2013 - 16A LP, prenamed: seven hundred forty-seven thousand shares	747,000
- 3i PE 2013 - 16B LP, prenamed: thirty thousand six hundred shares	30,600
- 3i PE 2013 - 16C LP, prenamed: one million twenty-two thousand four hundred shares	1,022,400
Total: on million eight hundred thousand shares	<u>1,800,000</u>

The subscription price of all these shares has been fully paid up by the Subscribers by way of contributions in cash in an aggregate amount of EUR 18,000.- (eighteen thousand Euros), so that this amount is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contributions in cash in an aggregate amount of EUR 18,000.- (eighteen thousand Euros) are entirely allocated to the share capital account of the Company.

Transitory provisions

By way of derogation of article 17 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the incorporation of the Company to the 31st of December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Subscribers, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:

1. the number of managers is set at one;
2. Mr Antoine Clauzel, director of companies, born on 12 December 1952 in Reims, France whose professional address is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as sole manager (gérant unique) for an unlimited period of time; and
3. the registered office and the central administration of the Company is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Subscribers which is known to the notary, the said proxyholder of the Subscribers signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1. 3i PE 2013 - 16A LP, un limited partnership de droit d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculé sous le numéro LP 015627, ayant son siège social au 16 Palace Street, à Londres SW1E 5JD, au Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i Investments plc;
2. 3i PE 2013 - 16B LP, un limited partnership de droit d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculé sous le numéro LP 015628, ayant son siège social au 16 Palace Street, à Londres SW1E 5JD, au Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i Investments plc;
3. 3i PE 2013 - 16C LP, un limited partnership de droit d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée sous le numéro LP 015629, ayant son siège social au 16 Palace Street, à Londres SW1E 5JD, au Royaume-Uni, représentée par son gérant 3i Investments plc.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. à 3. inclus ci-dessus seront désormais désignés par le terme les Souscripteurs.

Les Souscripteurs ici représentés par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Me Pol Theisen, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des Souscripteurs et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Souscripteurs, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Section I - Définitions

Statuts (Articles) signifie les statuts de la Société tels qu'amendés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "Klara HoldCo S.à r.l.";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés; Assemblées Générales les désigne dans leur ensemble;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants les désigne dans leur ensemble;

Associé (Shareholder) désigne une personne détenant des parts sociales ou au profit de laquelle des parts sociales sont cédées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts, et Associés les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie une part sociale émise au fil du temps dans le capital social de la Société; et Parts Sociales les désigne dans leur ensemble.

Section II - Statuts

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Klara HoldCo S.à r.l."

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité du Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de cette municipalité par simple décision du Conseil. Le siège social peut également être transféré dans cette municipalité par simple décision de l'Assemblée Générale.

Le Conseil a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 18.000,- (dix-huit mille euros), représenté par 1.800.000 (un million huit cent mille) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé unique sinon de l'assemblée des Associés, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une l'Associé unique ou l'Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils formeront un Conseil. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

L'Assemblée Générale peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les Gérant(s).

L'Assemblée Générale peut décider de la rémunération et des conditions de nomination de chaque Gérant.

Vis-à-vis des tiers, le ou les Gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, de la compétence du Conseil.

En cas de Gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du Gérant, et en cas de pluralité de Gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil de la Société, par vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors du Conseil. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné.

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être Associés ou non, ou qui peuvent être membres du Conseil ou non, et qui auront toute autorité pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de la personne nommée à cet effet conformément au paragraphe précédent.

Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, tout Gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil pourra être convoquée par deux Gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les Gérants sont présents ou représentés au Conseil et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un Gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les Gérants présents au Conseil, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux Assemblées Générales. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées

Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Art. 15. Assemblées Générales des Associés. Une Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'Associé unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité. L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 20. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la Société étant ainsi établis, les Souscripteurs déclarent souscrire par apport en numéraire au 1.800.000 (un million huit cent mille) Parts Sociales ordinaire ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, représentant une valeur de souscription de EUR 0,01 (un centime d'euros) par Part Sociale, comme suit:

- 3i PE 2013-16A LP, susmentionnée:	
sept cent quarante-sept mille parts sociales	747.000
- 3i PE 2013-16B LP, susmentionnée:	
trente mille six cents parts sociales	30.600
- 3i PE 2013-16C LP, susmentionnée:	
Un million vingt-deux mille quatre cents parts sociales	1.022.400
Total:	<u>1.800.000</u>

L'intégralité des Parts Sociales a été souscrite et libérée en vertu d'un apport en espèce, de sorte que la somme de EUR 18.000,- (dix-huit mille euros) est à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Les apports en numéraire d'un montant total de EUR 18.000,- (dix-huit mille euros) sont entièrement alloués au capital social de la Société.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 17 des Statuts, l'exercice social de la Société commence à la date de constitution pour se terminer le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les Souscripteurs pré-qualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à un;

2. M. Antoine Clauzel, gérant de sociétés, né le 12 décembre 1952 à Reims, France, résidant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, à L-2763 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant unique de la Société pour une durée illimitée; et

3. le siège social et l'administration centrale de la Société sont établis au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Theisen, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 juin 2015. Relation: EAC/2015/12603. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015094471/455.

(150104784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Luxus Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue de Enz.

R.C.S. Luxembourg B 197.712.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société KOPSZCZO Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sise au 9, rue de Enz, L-5532 Remich (Luxembourg), en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par son gérant unique, Monsieur KOCMIEL Vincent;

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La société a pour objet l'import/export, l'achat, la fabrication, la vente en gros et au détail, tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans tous autres pays, de tous produits et de boissons de toutes sortes, alcoolisées et non alcoolisées, soft ou bières, ainsi que l'organisation d'évènement se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "Luxus Spirit S.à r.l."

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts - Rachats de parts sociales propres. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

La Société peut racheter ses parts sociales.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de gérance»).

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, ainsi que par une renonciation expresse donnée par tous les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance, cette renonciation étant mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de gérance.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de classes différentes. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de gérance ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants, toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un gérant de chaque classe.

Les listes de présence et les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance devront être signés par les gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 13. Événements affectant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société. Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique, et en cas d'un Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant; ou soit par deux gérants en cas d'un Conseil de gérance ou, en cas de classes de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et tenues par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts	Libération (EUR)
KOPSZCZO Holding S.à r.l.	12 500,-	12 500	12 500,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Évaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Disposition transitoire

L'associé unique décide que la première période comptable de la Société commencera au jour du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Assemblée générale constitutive

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérant.

Est nommé en qualité de Gérant pour une durée indéterminée, Monsieur KOCMIEL Vincent, directeur de magasin, né le 29 septembre 1979 à Metz, France, demeurant au 7, rue de Metz, F-57640 Argancy, France.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 9, Rue de Enz, L-5532 Remich.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné constate par le présent qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en version française.

Et après lecture faite par le mandataire des parties comparantes, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: V. Kocmiel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/12464. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094509/208.

(150105057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

HBC Sally Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.707.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of June.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBC Cayman Holdings Inc., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at the offices of Codan Trust Company (Cayman) Limited, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman, KY1-1111, Cayman Islands and being registered under registration number 300126 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Maître Pol Thesien, avocat, residing professionally in Luxembourg-City.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

“ARTICLES OF ASSOCIATION

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “HBC Sally Luxembourg Holding Company S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers having the professional knowledge required to fulfil their duties, and with a majority of the Board members being Luxembourg residents.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at least every (6) months at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.

(ii) The Board shall meet in advance of each strategic decision (a Strategic Decision) concerning the underlying investment of the Company, or prior to any agreement or decision materially impacting the corporate purpose and corporate object of the Company.

Strategic Decision in the meaning of Clause 8.2 (ii) shall include the following:

- a. Decision regarding reporting to shareholders on the yield and investment policy of the Company;
- b. Decision on investments/divestments opportunities of the Company;
- c. Decision to reorganise and refinance the Company's subsidiaries;
- d. Decision to sign, renew and/or amend specific agreements (including but not limited to financing agreements, i.e. loans);
- e. Decision regarding the financial flows of the Company such as interest payments, loan repayments;
- f. Decision regarding fiscal matters such as tax filing requirements;
- g. Decision regarding the corporate life of the Company; and
- h. Decision regarding the accounts of the Company.

(iii) The Board is organized and chaired by a chairman (the Chairman), appointed among the managers of the Company for each meeting.

(iv) Written notice of any Board meeting, including all the materials and information necessary or required in connection with the items of the agenda to be resolved upon by the Board at the meeting, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(v) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are physically present at the Board meeting.

(vii) Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the Chairman. The minutes of the Board shall reflect and restate the information, documents and material considered by the Board in reaching any decision. The minutes shall be kept at the registered office of the Company.

(viii) In the case it is impossible for a manager to physically attend a Board meeting in Luxembourg, such manager may be represented at the meeting through proxy and shall the Board be constituted of several classes of managers, the absent manager may only grant a proxy to a manager of the same class (e.g. a class A manager may only grant a proxy to another class A manager, and a class B manager may only grant a proxy to another class B manager). Any absent manager may, upon authorization by the Chairman, participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Managers participating by telephone/video conference shall not be located in the same country save for Luxembourg, with a majority of the managers being physically present at the meeting. If telephone calls or video conference calls are needed, they should be initiated from Luxembourg with evidence of such fact kept in Luxembourg, together with evidence of the

physical presence of the managers Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting. Managers are limited to absences to no more than one Board meeting per year.

(ix) Notwithstanding the foregoing, the Board may resolve by way of circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions), which shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting in Luxembourg, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be physically held in Luxembourg at least once a year in the time and place specified in the notices.

(v) All shareholders' meetings and the location of the meetings should be accurately documented with minutes and the minutes should be kept at the registered office in Luxembourg.

(vi) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vii) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting. The holder of a power of attorney given by a shareholder of the Company shall be physically present at the shareholders' meeting of the Company.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(ix) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(xi) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of February and ends on the thirty-first (31) of January of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. All books, records, financial statements, annual accounts, reports of the Board and auditors (if any), minutes of the General Meetings, Shareholders' Resolutions, Managers' Circular Resolutions, minutes of the meetings of the Board and any other document pertaining to the Company's activity, registered seat, shareholders and Board members and any other document provided by the Law and pertaining to the Company, in particular the documents listed in article 185, 187 §1 and 197, shall be kept at all times at the registered office of the Company in Luxembourg.

17.3. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.4. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.5. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

HBC Cayman Holdings Inc., prenamed: twelve thousand five hundred shares	12,50 0
Total: twelve thousand five hundred shares	12,50 0

All shares have been fully paid-up by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 January 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers of the Company is set at 5 (five). The meeting appoints, for an unlimited period, the following persons:

(1) Richard Baker, born on 27 November 1965 in New York, United States of America, with professional address at 15 West 38th Street -10018 New York, USA, as class A manager of the Company;

(2) Dennis Darling, born on 21 October 1985 in Connecticut, United States of America, with professional address at 15 West 38th Street -10018 New York, USA, as class A manager of the Company;

(3) Ingrid Cernicchi, born on 18 Mai 1983 in Metz, France, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company;

(4) Tamas Mark, born on 8 June 1981 in Budapest, Hungary, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company, and

(5) Andrew O'Shea, born on 23 August 1981 in Dublin, Ireland, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company.

2. The registered office is established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyer, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HBC Cayman Holdings Inc., une société de droit de l'île de Cayman, ayant son siège social au Codan Trust Company (Cayman) Limited, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman, KY1-1111, Cayman Islands et enregistrée sous le numéro 300126 (l'Associé Unique),

ici représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Me Pol Theisen, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

«STATUTS COORDONNES

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «HBC Sally Luxembourg Holding Company S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B ayant les connaissances professionnelles nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, avec une majorité de membres du Conseil étant résidents luxembourgeois.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit au moins tous les six (6) mois sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

(ii) Le Conseil se réunira avant chaque décision stratégique (une Décision Stratégique) concernant l'investissement sous-jacent de la Société, ou avant tout accord ou décision impactant matériellement l'objet social de la Société.

Une Décision Stratégique au sens de la Clause 8.2 (ii) comprend ce qui suit:

a. Décision relative au reporting fait aux associés sur le rendement et la politique d'investissement de la Société;

b. Décision concernant des opportunités d'investissement / de désinvestissement concernant la Société;

c. Décision de réorganisation et de refinancement des filiales de la Société;

d. Décision de signer, renouveler et/ou modifier des accords spécifiques (incluant mais ne se limitant pas à contrats de financement, tel que des prêts);

e. Décision concernant les flux financiers de la Société tels que les paiements d'intérêts, les remboursements de prêts;

f. Décision concernant des questions fiscales telle que des obligations liées aux déclarations fiscales;

g. Décision concernant la vie sociale; et

h. Décision concernant les comptes de la Société.

(iii) Le Conseil est organisé et présidé par un président (le Président), nommé parmi les gérants de la Société pour chaque réunion.

(iv) Il sera envoyé à tous les gérants pour toute réunion du Conseil, une convocation écrite y inclus tout ce qui est nécessaire et toute information requise en vue de la délibération du Conseil sur les points à l'ordre du jour, au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.

(v) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents physiquement à la réunion du Conseil.

(vii) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans un procès-verbal signé par le Président. Les procès-verbaux du Conseil doivent refléter et reformuler les informations, documents et tout ce dont a tenu compte le Conseil pour prendre sa décision. Les procès-verbaux sont conservés au siège social de la Société.

(viii) Dans le cas où un gérant est dans l'incapacité de participer physiquement à une réunion du Conseil à Luxembourg, ce gérant peut être représenté à la réunion par procuration et si le Conseil est constitué de plusieurs classes de gérants, le gérant absent peut uniquement donner procuration à un gérant de la même classe (par exemple, un gérant de classe A ne pourra donner procuration qu'à un autre gérant de classe A, et un gérant de classe B ne pourra donner procuration qu'à un autre gérant de classe B). Tout gérant absent peut, sur autorisation du Président, participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. Les gérants participant par téléphone/visio-conférence ne doivent pas se trouver dans le même pays, sauf à ce qu'ils se trouvent au Luxembourg, avec une majorité des gérants physiquement présents à la réunion. Si des appels téléphoniques ou des visio-conférences sont nécessaires, ils doivent être initiés à partir de Luxembourg avec la preuve d'un tel fait conservée à Luxembourg, ensemble avec la preuve de la présence physique des gérants. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. L'absence des gérants à une réunion du Conseil est limitée à une seule absence par an.

(ix) Nonobstant ce qui précède, le Conseil peut statuer par voie de résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants), qui sont valables et engagent la Société de la même façon que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue à Luxembourg, et porte la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues physiquement à Luxembourg au moins une fois par an au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Les Assemblées Générales ainsi que le lieu de leur tenue sont documentés avec précision par des procès-verbaux qui devront être conservés au siège social à Luxembourg.

(vi) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vii) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui n'est pas nécessairement un associé), afin de le représenter à toute Assemblée Générale. Le porteur de procuration donnée par un associé de la Société doit être physiquement présent à la réunion des associés de la Société.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(ix) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(xi) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) février et se termine le trente-et-un (31) janvier de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à re-nomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Tous les livres, registres, états financiers, les comptes annuels, les rapports du Conseil et des réviseurs d'entreprise agréés (le cas échéant), les procès-verbaux des Assemblées Générales, les Résolutions des Associés, les Résolutions Circulaires des Gérants, les procès-verbaux des réunions du Conseil et tout autre document se rapportant à l'activité de la Société, le siège social, les associés et les membres du Conseil et tout autre document prévu par la Loi et se rapportant à la Société, en particulier les documents énumérés à l'article 185, 187 §1 et 197, doivent être conservés en tout temps au siège social de la Société au Luxembourg.

17.3. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.4. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

HBC Cayman Holdings Inc., susmentionnée: douze mille cinq cents parts sociales	12.50
	0
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.50
	0

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 janvier 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 5 (cinq). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

(1) Richard Baker, né le 27 novembre 1965 à New York, Etats Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle se situe au 15 West 38th Street, 10018 New York, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société;

(2) Dennis Darling, né le 21 octobre 1985 à Connecticut, Etats Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle se situe au 15 West 38th Street, 10018 New York, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société;

(3) Ingrid Cernicchi, née le 18 mai 1983 à Metz, France, dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société;

(4) Tamas Mark, né le 8 juin 1981 à Budapest, Hongrie, dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société; et

(5) Andrew O'Shea, né le 23 août 1981 à Dublin, Irlande, dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société.

2. le siège social de la société est établi à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Theisen, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 juin 2015. Relation: EAC/2015/12602. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015094407/592.

(150104785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Belleville Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés.

R.C.S. Luxembourg B 190.306.

L'an deux mil quinze, le douze mai,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

ont comparu:

Monsieur Francis OTTINGER, demeurant à L-8049 Strassen, 7, rue Marie Curie, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de son épouse:

Madame Sabine LAUBACHER épouse OTTINGER, demeurant à L-8049 Strassen, 7, rue Marie, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée,

Monsieur Julien DARNOIS, demeurant à L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés, et

Madame Emilie LAURENT épouse DARNOIS, demeurant à L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés.

Après avoir établi, au moyen de l'acte de constitution qu'ensemble ils possèdent toutes les 12600 parts de la société à responsabilité limitée BELLEVILLE IMMO s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8049 Strassen, 7, rue Marie Curie, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 190306,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3141 du 28 octobre 2014,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Cession de parts sociales:

Monsieur Francis OTTINGER, préqualifié et ici présent, cède et transporte à Monsieur Julien DARNOIS, préqualifié, ici présent et qui accepte, toutes les 2520 parts sociales qu'il détient dans le capital de la société.

Madame Sabine LAUBACHER épouse OTTINGER, préqualifiée et représentée comme dit-ci-avant, cède et transporte à Madame Emilie LAURENT épouse DARNOIS, préqualifiée, ici présente et qui accepte, toutes les 3780 parts qu'elle détient dans le capital de la société.

Suite à cette cession les cédants déclarent n'avoir plus aucune revendication quelconque ni contre la société ni contre les cessionnaires qui deviennent propriétaires des parts cédées avec tous les droits et devoirs y attachés à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître le bilan et le compte des pertes et profits de la société et n'avoir aucune revendication de quelque nature contre les cédants.

Souscription:

En suite des cessions qui précèdent, les parts représentant le capital de la société sont souscrites comme suit:

Monsieur Julien DARNOIS:	6300 parts sociales
Mme Emilie LAURENT épouse DARNOIS:	6300 parts sociales
TOTAL:	12600 parts sociales

Gérance:

L'assemblée accepte la démission de son poste de gérant technique de Monsieur Francis OTTINGER et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat et nomme Madame Emilie LAURENT épouse DARNOIS, née à Pont-à-Mousson, France, le 23 octobre 1981, demeurant à L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés, gérante unique de la société.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés.

La première phrase de l'article 4 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Garnich.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leur carte d'identité.

Signé: F. OTTINGER, E. LAURENT, J. DARNOIS, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15241. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015091816/58.

(150103702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Cuprum Holding Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.110,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015098137/10.

(150108306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Cygni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.272.

Par résolutions prises en date du 12 juin 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Hal Goltz, avec adresse au 15, Jermyn Street, apartment 11, SW1Y 6LT Londres, Royaume-Uni au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Melissa Epperley, avec adresse au 610, Broadway, 6th Floor, NY 10012 New-York, Etats-Unis de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015098138/15.

(150108482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.